



1. LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL.....	4
1.1. L'étude des résultats dégagés par le Compte Administratif.....	4
1.1.1. L'action municipale par grands secteurs et ses moyens de financement.....	4
1.1.2. La présentation comptable de la gestion 2015.....	5
1.1.3. La formation du résultat comptable.....	6
1.1.4. La structure du Compte Administratif en mouvements réels.....	8
1.2. L'analyse des réalisations.....	10
1.2.1. Les taux d'exécution.....	10
1.2.2. L'évolution de la section de fonctionnement.....	11
1.2.3. L'évolution de la section d'investissement.....	22
1.2.4. La gestion de la dette et de la trésorerie.....	24
2. LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES.....	26
2.1. Le Budget Annexe Opéra-Odéon.....	26
2.2. Le Budget Annexe du Pôle Média Belle-de-Mai.....	28
2.3. Le Budget Annexe des Espaces Événementiels.....	29
2.4. Le Budget Annexe du stade Vélodrome.....	30
2.5. Le Budget Annexe des Pompes Funèbres.....	32

Introduction

Dans un contexte de diminution sans précédent des concours financiers de l'État et de mise en place de l'Aménagement des Rythmes Scolaires (1^{er} exercice en année pleine), les résultats du Compte Administratif 2015 confirment la pertinence des choix de gestion opérés au Budget Primitif.

La consolidation des grands équilibres financiers, face à cet environnement budgétaire sous tension, s'est ainsi caractérisée par :

- le déploiement d'un plan d'économies en fonctionnement afin de limiter l'impact du surcoût des ARS,*
- le recentrage des investissements sur les politiques publiques prioritaires de la Collectivité.*

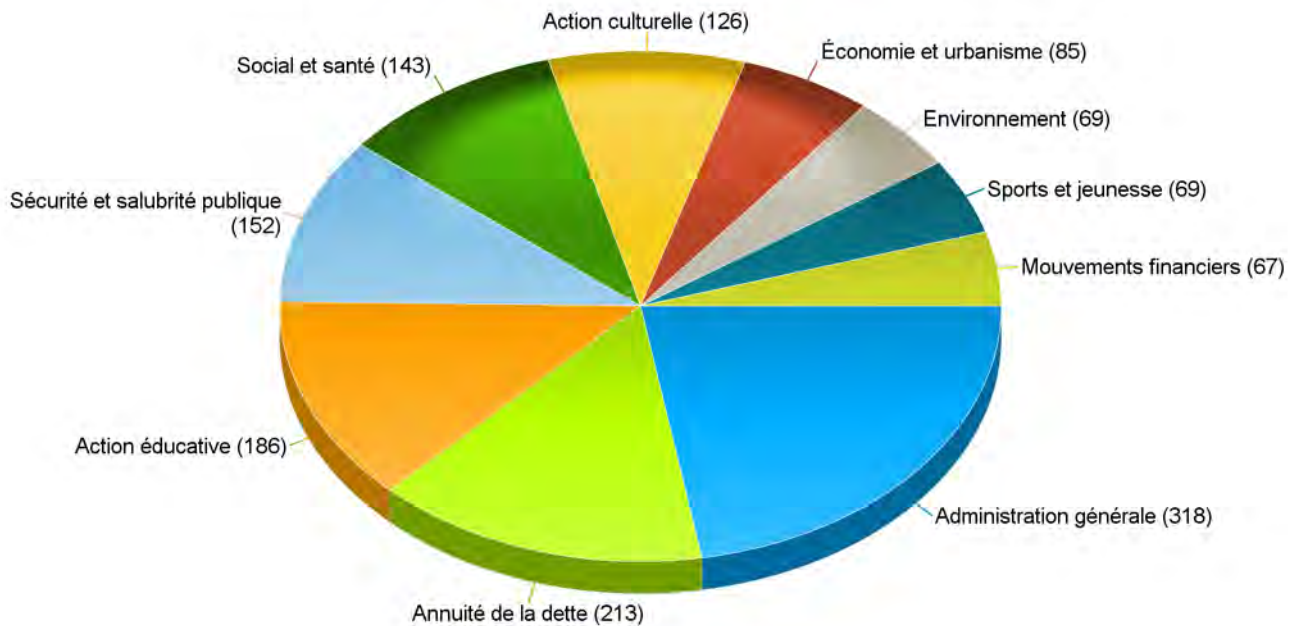
Cette stratégie a permis de préserver le niveau d'épargne, tout en réduisant l'encours de dette.

1. LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

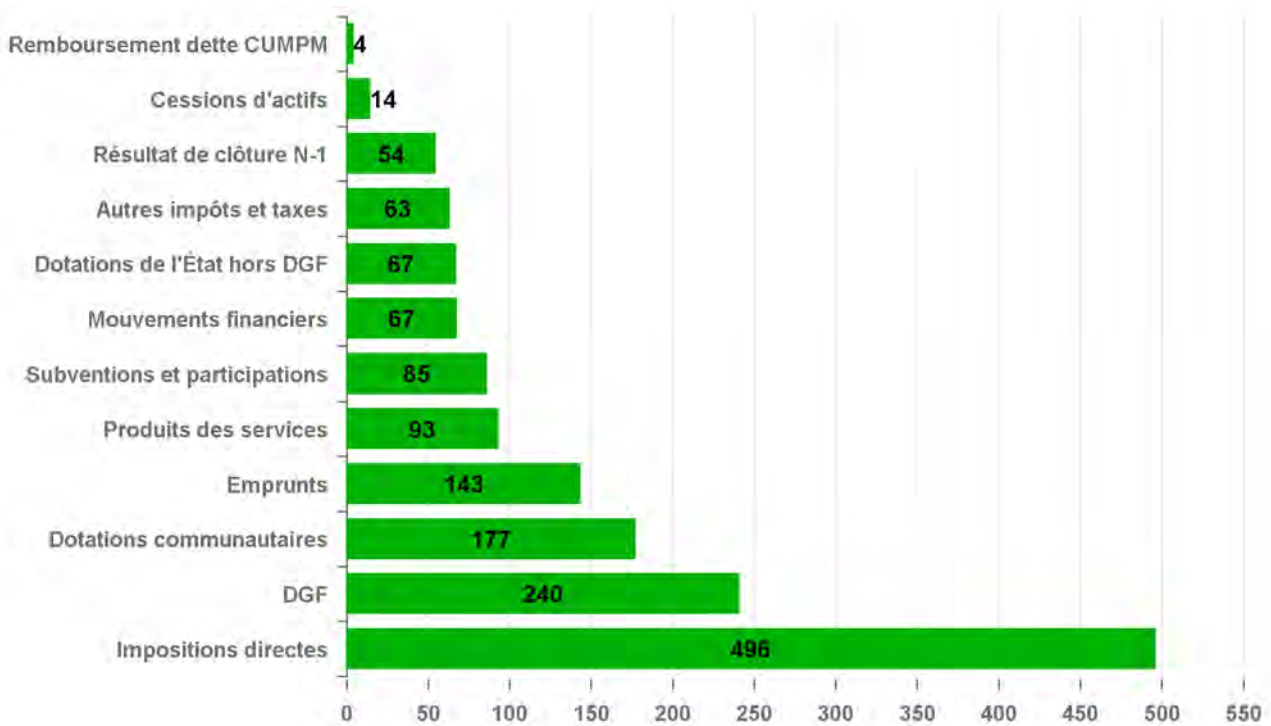
1.1. L'étude des résultats dégagés par le Compte Administratif

1.1.1. L'action municipale par grands secteurs et ses moyens de financement

Le Compte Administratif 2015 sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élève en dépenses à 1 428 M€ (contre 1 420 M€ en 2014) réparties de la manière suivante (en M€) :



Les moyens de financement sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élèvent en recettes à 1 500 M€ (contre 1 474 M€ en 2014) réparties de la manière suivante (en M€) :



1.1.2. La présentation comptable de la gestion 2015 (en M€)

FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

		Impositions directes	495,559
		DGF	240,313
		Dotations communautaires	176,567
		Produits des services	93,045
Charges de personnel	580,123	Autres taxes et impôts	62,614
Fonctionnement des Services	223,569	Participations	50,087
Subventions	151,450	Autres dotations de l'État	43,218
Frais financiers	53,253	Cessions d'actif	13,822
DÉPENSES RÉELLES	1 008,395	RECETTES RÉELLES	1 175,225

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

	18,764		18,764
--	---------------	--	---------------

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION

		Reprises sur provisions	8,962
Dotations aux amortissements et provisions	60,505	Cessions d'actifs (- value)	5,160
Cessions d'actifs (+ value)	18,982	Subventions d'investissement transférées	0,071
DÉPENSES D'ORDRE	79,487	RECETTES D'ORDRE	14,193

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1 106,646

RECETTES DE L'EXERCICE 1 208,182

Excédent de fonctionnement reporté 132,484

TOTAL DES DÉPENSES 1 106,646

TOTAL DES RECETTES 1 340,667

Excédent de fonctionnement **234,021**

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

Remboursement de la dette	160,068	Emprunts	142,869
Dépenses d'équipement	146,467	Mouvements financiers	67,070
Mouvements financiers	67,070	Subventions et divers	35,283
Subventions	46,008	F.C.T.V.A.	23,440
Cessions d'actifs	0,820	Remboursement dette CUMPM	3,062
Échanges d'actifs	0,441		
DÉPENSES DE L'EXERCICE	420,874	RECETTES DE L'EXERCICE	271,724

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

	5,976		5,976
--	--------------	--	--------------

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Provisions	8,962	Amortissements et provisions	60,505
Cessions d'actifs (- value)	5,160	Cessions d'actifs (+ value)	18,982
Subventions d'invest. transférées et divers	0,071		
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	14,193	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	79,487

TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 441,044

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 357,188

Déficit d'investissement reporté 134,402

Affectation du résultat 56,095

TOTAL DES DÉPENSES 575,446

TOTAL DES RECETTES 413,283

Déficit d'investissement **162,163**

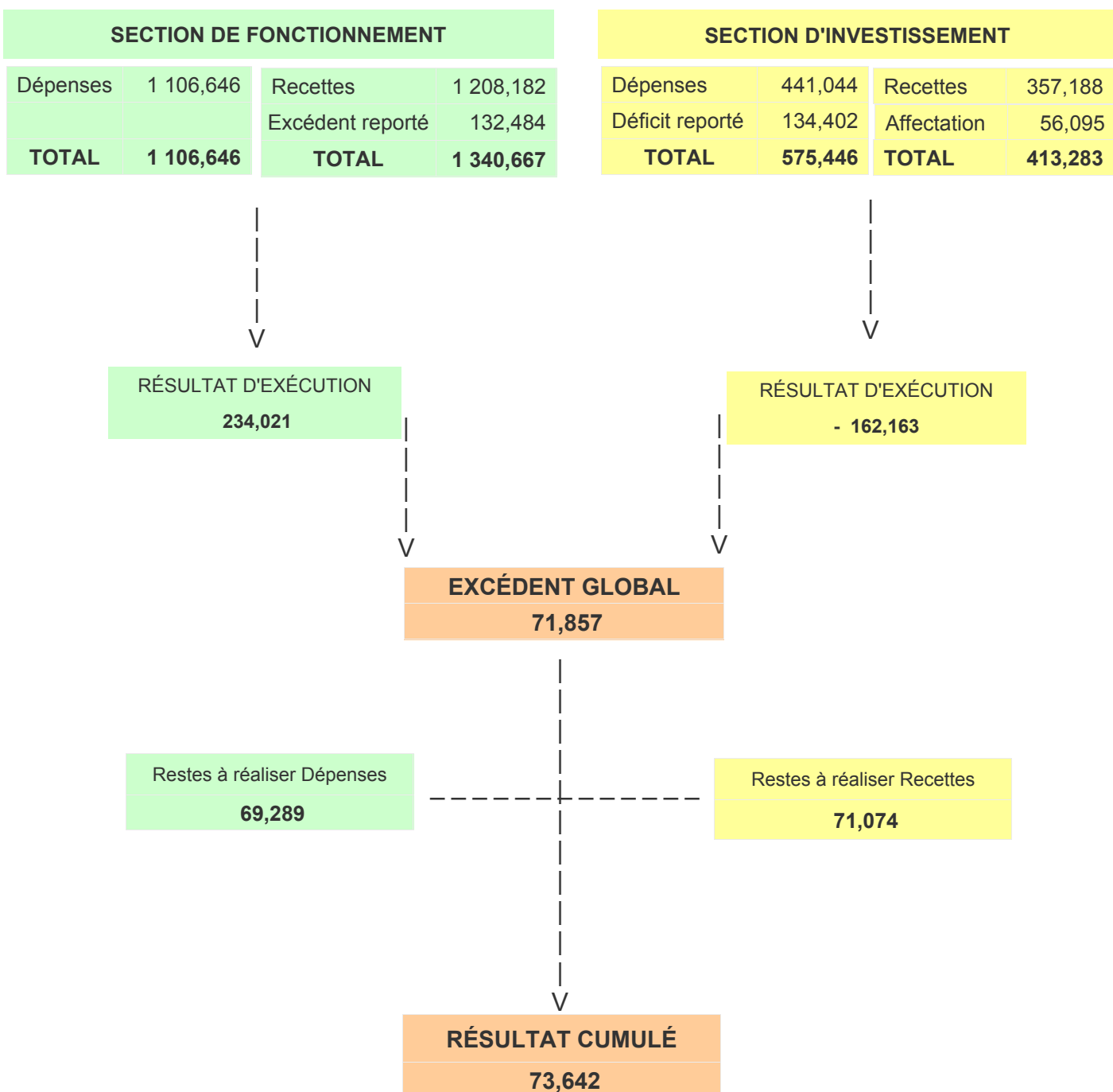
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES 1 682,093

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES 1 753,950

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE 71,857

1.1.3. La formation du résultat comptable (en M€)



En 2015, la section d'investissement, après report du déficit 2014, soit 134,402 M€, présente un résultat d'exécution négatif de 162,163 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2014, soit 132,484 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2014, affiche un résultat d'exécution positif de 234,021 M€. Avant restes à réaliser, l'excédent global du Compte Administratif 2015 s'élève donc à 71,857 M€.

La prise en compte des dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre (soit 69,289 M€ en fonctionnement) et des recettes certaines dont le titre n'a pas été émis à l'issue de l'exercice (soit 71,074 M€ en investissement) permet d'établir un résultat cumulé 2015 excédentaire à 73,642 M€. Ces restes à réaliser concernent les postes suivants :

⇒ **en dépenses de fonctionnement**

– le fonctionnement des Services	33,332 M€
– le contingent d'aide sociale	23,384 M€
– les subventions de fonctionnement	8,057 M€
– le personnel	4,516 M€

	69,289 M€

⇒ **en recettes d'investissement**

– les subventions à percevoir	17,934 M€
– les emprunts restant à réaliser	50,000 M€
– les créances à l'égard des tiers	3,140 M€

	71,074 M€

Les subventions à percevoir s'appuient sur des arrêtés notifiés à la Ville, non encore recouvrés à ce jour mais susceptibles de l'être dans le courant de l'exercice 2016 compte tenu des dépenses réalisées.

Par ailleurs, la Ville a souscrit des contrats de prêt pour couvrir le report d'emprunt, qui seront mobilisés en fonction de ses besoins de trésorerie.

Enfin, les créances à l'égard des tiers concernent des travaux effectués pour le compte de tiers défaillants, notamment dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

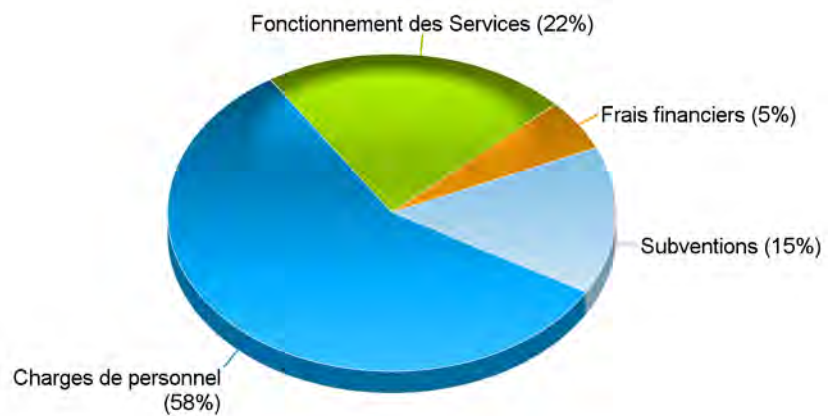
1.1.4. La structure du Compte Administratif en mouvements réels

1.1.4.1. La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

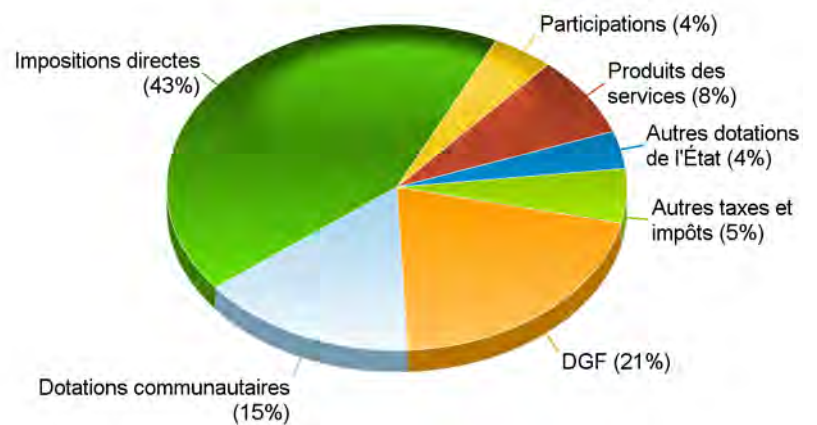
Charges de personnel	580,123
Fonctionnement des Services	223,569
Subventions	151,450
Frais financiers	53,253
Total	1 008,395



Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) se répartissent de la manière suivante :

Impositions directes	495,559
DGF	240,313
Dotations communautaires	176,567
Produits des services	93,045
Autres taxes et impôts	62,614
Participations	50,087
Autres dotations de l'État	43,218
Total	1 161,403

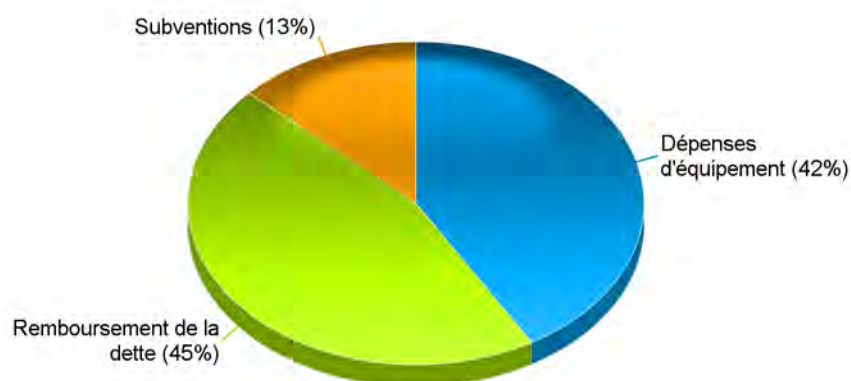


1.1.4.2. La section d'investissement

Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (hors mouvements financiers, écritures d'échanges et autres neutralisations) se répartissent de la manière suivante :

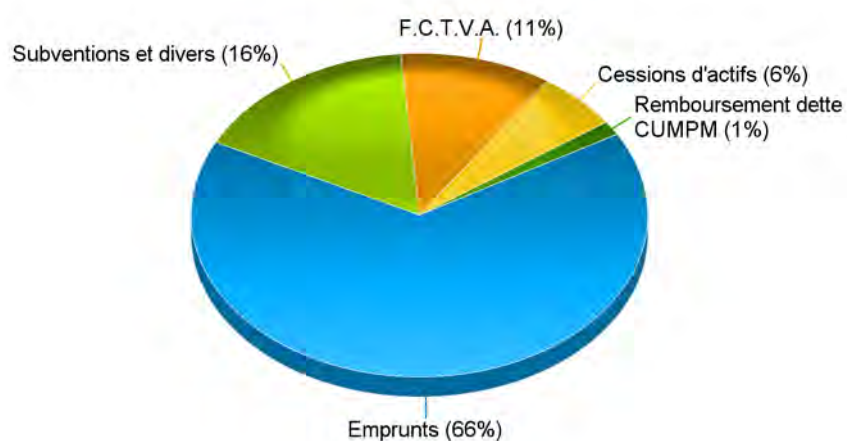
Remboursement de la dette	160,068
Dépenses d'équipement	146,467
Subventions	46,008
Total	352,543



Les recettes

Les recettes réelles d'investissement (hors mouvements financiers) se répartissent de la manière suivante :

Emprunts	142,869
Subventions et divers	35,283
F.C.T.V.A.	23,440
Cessions d'actifs	12,561
Remboursement dette CUMPM	3,062
Total	217,215



1.2. L'analyse des réalisations

1.2.1. Les taux d'exécution

1.2.1.1. La section de fonctionnement

Dépenses (en M€)	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Charges de personnel	590	580	98%
Fonctionnement des Services	298	224	75%
Subventions	166	151	91%
Frais financiers	62	53	86%

Recettes (en M€)	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Impositions directes	488	496	102%
DGF	240	240	100%
Dotations communautaires	177	177	100%
Produits des services	91	93	102%
Autres taxes et impôts	57	63	110%
Participations	49	50	103%
Autres dotations de l'État	43	43	100%

1.2.1.2. La section d'investissement

Dépenses (en M€)	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses d'équipement	174	146	84%
Remboursement de la dette	160	160	100%
Subventions	50	46	92%
Échanges d'actifs	0	0	100%

Recettes (en M€)	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Emprunts	201	143	71%
Subventions et divers	59	35	59%
F.C.T.V.A.	23	23	100%
Cessions d'actifs	17	13	72%
Remboursement dette CUMPM	3	3	100%

1.2.2. L'évolution de la section de fonctionnement (*)

1.2.2.1. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 008,395 M€, soit une évolution de + 4,31 % au regard du CA 2014 brut. Pour permettre une analyse cohérente à périmètre identique, des retraitements ont été opérés sur les deux exercices ; ils tiennent compte de la création du Budget Annexe Opéra-Odéon en 2015, du changement de mode opératoire pour l'Aménagement des Rythmes Scolaires au dernier trimestre 2015 et enfin, de la convention transitoire concernant la compétence pluvial avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM).

Après retraitements, les dépenses s'élèvent ainsi à 966,862 M€, soit une évolution de + 2,36 %, et se répartissent de la manière suivante :

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Charges de personnel	581,900		580,123		-1,777	-0,31%
OPODE		-18,239		-6,267		
		563,661		573,856	10,195	1,81%
Fonctionnement des Services	209,806		223,569		13,763	6,56%
OPODE		-3,240		-0,858		
ARS		4,730		9,894		
Pluvial				-16,841		
		211,296		215,764	4,468	2,11%
Subventions	119,740		151,450		31,710	26,48%
OPODE				-17,567		
ARS		-4,730		-9,894		
		115,010		123,989	8,979	7,81%
Frais financiers	55,245		53,253		-1,992	-3,61%
OPODE		-0,643				
		54,602		53,253	-1,349	-2,47%
Total DÉPENSES	966,691		1 008,395		41,704	4,31%
Total retraitements		-22,122		-41,533		
		944,569		966,862	22,293	2,36%

► Les charges de personnel

Sur la base du CA brut, les charges de personnel diminuent de 0,31 %. Après retraitement, elles augmentent de 1,81 %. En effet, l'appréciation de l'évolution de ces dépenses doit s'effectuer hors services Opéra et Odéon, érigés en Budget Annexe en 2015 et pour lesquels, une partie seulement des dépenses a continué à impacter le budget principal (avec des remboursements concomitants du Budget Annexe en recettes).

Le taux de réalisation du budget alloué pour les charges de personnel s'établit à 98,3 %, taux quasiment identique à celui du Compte Administratif 2014 (98,5 %).

En matière d'effectif, au 31 décembre 2015, le personnel permanent totalisait 11 771 agents contre 11 960 au 31 décembre 2014.

Le personnel permanent

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Personnel permanent	456,242		461,586		5,344	1,17%
OPODE		-6,074		-5,997		
		450,168		455,589	5,421	1,20%

* Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€.

Au-delà du contingentement de l'effectif, la progression limitée des frais sur ce poste, + 5,421 M€, résulte :

- de l'application de mesures réglementaires ou législatives :
 - augmentation des charges patronales (environ 28 % de la dépense) de 1,4 % notamment du fait des cotisations retraites CNRACL (alignement progressif sur le privé) et augmentation de l'assiette (effectifs intégrés),
 - hausse du traitement minimum de la fonction publique,
 - application de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA),
- de mesures spécifiques à la Ville :
 - progression du régime indemnitaire de 3,4 % et Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Amorcée en septembre 2014, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (1^{er} exercice en année pleine) représente un volume de l'ordre de 5 M€ à l'intérieur de ce poste.

Le personnel non permanent

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Personnel non permanent	26,752		16,444		-10,308	-38,53%
OPODE		-11,806		-0,018		
Allocations chômage		-0,719		-0,665		
Médecine du travail, pharmacie						
Cotisations						
		14,227		15,761	1,534	10,78%

Ces dépenses progressent de 1,534 M€, principalement du fait de la mise en place des ARS.

Par ailleurs, une reventilation analytique des dépenses de personnel a été effectuée entre les charges communes et les dépenses de personnel non permanent pour les frais liés aux allocations chômage, à la ligne médecine du travail et pharmacie ainsi que ceux afférents aux cotisations AGESEA (sécurité sociale des auteurs).

En effet, fin 2015, la Direction des Ressources Humaines a entamé un processus de centralisation des dépenses de personnel non permanent et, à cette occasion, il s'est avéré que certains frais gérés par les Services ne devaient plus relever de la rubrique personnel non permanent mais des charges communes (allocations chômage, pharmacie et cotisations AGESEA). Pour la pertinence de l'analyse, ces derniers ont été agrégés avec les dépenses déjà existantes, indépendamment des gestionnaires, pour conférer davantage de lisibilité au budget et aux évolutions présentes et futures.

Dans le détail, parmi les principales variations du personnel non permanent, on peut citer notamment :

- les vacataires du Service de la Jeunesse : + 1,291 M€, dont + 1,187 M€ pour les dispositifs d'animation et d'encadrement des scolaires (progression essentiellement liée aux ARS) et + 0,104 M€ pour les vacataires des Mairies de Secteurs,
- les vacataires impactant le budget de la RH : + 0,357 M€ notamment du fait de la centralisation,
- les vacataires des Services culturels : - 0,123 M€.

Les charges communes

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Charges communes	19,511		20,594		1,083	5,55%
OPODE		-0,359		-0,253		
Allocations chômage		0,719		0,665		
Médecine du travail, pharmacie						
Cotisations						
		19,871		21,006	1,135	5,71%

Elles regroupent principalement les frais de personnel assimilés pour les titres restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'examens médicaux ou de type « pharmacie et médecine du travail ».

La progression de 1,135 M€ résulte principalement :

- de « l'effet report » en année pleine de l'augmentation (depuis octobre 2014) de la valeur faciale des titres restaurants (de 50 centimes), soit + 1,105 M€,
- des frais de titres de transports : + 0,241 M€ (révision tarifaire RTM fin 2014),
- des dépenses de médecine du travail et pharmacie : + 0,102 M€,
- de la diminution des allocations chômeurs : - 0,323 M€ (en 2014 : coût des allocations à l'issue des contrats des vacataires embauchés pour l'année Capitale Européenne de la Culture 2013).

Le personnel extérieur

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Personnel extérieur	79,395		81,499		2,104	2,65%
		79,395		81,499	2,104	2,65%

Pour 99 %, cette charge est constituée du remboursement à la Marine Nationale du personnel militaire du BMP dont la Ville a la charge et, dans une moindre mesure, du paiement des études surveillées et de la surveillance des cantines par le personnel non municipal des écoles.

La dépense concernant le BMP, qui atteint 80,456 M€ (dont 8,358 M€ de frais de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs et faisant l'objet de remboursements), augmente de 2,55 %, soit + 2 M€, notamment en raison du renforcement des effectifs affectés au Centre d'Incendie et de Secours de La Valbarelle.

En parallèle, les indemnités versées au personnel de l'Éducation nationale pour les études surveillées et la surveillance des cantines, soit 1,043 M€, augmentent de 0,103 M€, soit + 10,98 %.

► Le fonctionnement des Services

L'ensemble des crédits alloués aux Services pour leur fonctionnement, à l'exclusion des crédits de personnels et de subventions, s'est exécuté à hauteur de 223,569 M€, soit 75,2 % contre 71,4 % en 2014.

Dans ce domaine, là aussi, pour la cohérence des comparaisons, les flux liés aux services Opéra et Odéon, désormais réunis en Budget Annexe, ont été écartés.

De plus, ont été déduites les dépenses conjoncturelles liées à la compétence pluvial liées d'une part à la convention transitoire avec la CUMPM concernant les exercices 2014 et 2015 (14,454 M€ en charges exceptionnelles) et, d'autre part, à un reliquat de l'exercice 2013 année de la culture (2,387 M€ en charges courantes). En effet, ces flux faussaient l'appréciation du budget récurrent et n'étaient pas pertinents pour mesurer l'évolution structurelle des charges.

Pour rappel, à l'issue d'une période transitoire, la compétence pluvial a définitivement été transférée à la CUMPM fin 2015 et l'évaluation de la charge afférente a tenu compte de l'arrêt du 4 décembre 2013 prononcé par le Conseil d'État confirmant que cette compétence relevait de la CUMPM dès sa création, le 31 décembre 2000.

Enfin, les dépenses des ARS, effectuées en partie dans le domaine des subventions, ont été basculées dans le fonctionnement des Services, le mode opératoire en vigueur depuis septembre 2015 et pour les exercices à venir étant un marché de prestations. Cette bascule permet ainsi d'apprécier leur évolution complète hors frais de personnel.

Sur la base du CA brut, les dépenses de fonctionnement des Services ont progressé de 13,763 M€, soit + 6,56 %. Après retraitement, leur évolution est de 4,468 M€, soit + 2,11 %.

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Charges courantes de fonctionnement	190,105		190,423		0,318	0,17%
<i>OPODE</i>		-3,219		-0,858		
<i>ARS</i>		4,730		9,894		
<i>Pluvial</i>				-2,387		
		191,616		197,072	5,456	2,85%
Charges exceptionnelles	6,614		19,914		13,300	201,09%
<i>OPODE</i>		-0,021				
<i>Pluvial</i>				-14,454		
		6,593		5,460	-1,133	-17,18%
Sous-total Charges courantes de fonctionnement et exceptionnelles	196,719		210,337		13,618	6,92%
Total retraitements		1,490		-7,805		
		198,209		202,532	4,323	2,18%
Dotations aux Arrondissements	13,087		13,232		0,145	1,11%
		13,087		13,232	0,145	1,11%
Total FONCTIONNEMENT DES SERVICES	209,806		223,569		13,763	6,56%
Total retraitements		1,490		-7,805		
		211,296		215,764	4,468	2,11%

Les charges courantes de fonctionnement

Sur la base du CA brut, elles progressent de 0,318 M€, soit + 0,17 %.

Après retraitements, la progression des charges courantes de fonctionnement des Services est de 5,456 M€, soit + 2,85 %. C'est principalement l'évolution du coût des ARS (+ 7,507 M€) qui conditionne la hausse de ce poste.

Hors ARS, la tendance est diamétralement opposée, les charges courantes de fonctionnement affichant une diminution de 2,052 M€. Elle résulte des efforts consentis par les Services pour contenir les dépenses, atténués par l'évolution inéluctable des charges incompressibles.

Dans le détail, il s'agit des variations suivantes :

- des diminutions diverses notamment liées au plan d'économies mis en œuvre en 2015 :
 - le gardiennage : - 2,043 M€,
 - les loyers immobiliers : - 2,009 M€,
 - les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : - 1,261 M€,
 - les frais d'annonces et insertions : - 1,234 M€,
 - les achats de prestations de services : - 0,975 M€,
 - l'énergie et l'eau : - 0,846 M€,
 - les frais de nettoyage des locaux : - 0,707 M€,
 - les autres matières et fournitures : - 0,523 M€ (consommables BMP, régies, Pôle édition, espaces verts, jeunesse, bibliothèques),
- des mouvements (hors ARS) qui ont engendré des augmentations parmi lesquelles :
 - les frais de transports collectifs : + 1,861 M€ (effet report de la révision tarifaire RTM fin 2014),
 - le développement de la vidéo-protection : + 1,507 M€, dont + 1,362 M€ sur les frais de télécommunications et + 0,145 M€ sur la maintenance et les prestations,
 - le règlement partiel du contingent d'aide sociale : + 0,970 M€,
 - les charges locatives : + 0,973 M€,

- les fournitures de petits équipements : + 0,696 M€ (essentiellement pièces détachées de véhicules et matériel pédagogique scolaire),
- les fournitures scolaires : + 0,581 M€,
- l'alimentation : + 0,538 M€,
- les créances admises en non-valeur : + 0,380 M€,
- la maintenance : + 0,399 M€,
- les autres impôts locaux (essentiellement la TH) : + 0,286 M€.

Les charges exceptionnelles

Sur la base du CA brut, elles quadruplent en générant une augmentation de 13,300 M€ mais après retraitement, notamment du pluvial, elles diminuent de 1,133 M€. Dans le détail, les variations sont les suivantes :

- la diminution des intérêts moratoires de 1,748 M€,
- la progression des annulations de titres de 0,452 M€,
- la progression cumulée de diverses autres lignes de 0,165 M€.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Les dotations financières allouées aux Mairies d'Arrondissements pour leur fonctionnement ont augmenté de 1,11 %, soit + 0,145 M€, résultat de la variation de l'inventaire des équipements transférés et de l'application d'un taux d'inflation prévisionnel de 1,1 % lors du Budget Primitif (pour mémoire, l'inflation définitive s'est établie à 0,1 %).

Si l'on rajoute aux dotations (13,232 M€) les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'Arrondissements représentent 56,331 M€ en 2015, soit 5,59 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

► Les subventions de fonctionnement et en annuités

Le montant total des subventions prévues a été réalisé au cours de l'exercice à 91 %.

Sur la base du CA brut, les subventions de fonctionnement et en annuités progressent de 31,710 M€, dont 17,567 M€ sont imputables à la subvention d'équilibre du Budget Annexe OPODE créé en 2015.

Par ailleurs, la neutralisation des dépenses des ARS, désormais intégrées et analysées dans les charges courantes de fonctionnement (cf. supra), ramène l'évolution de ce poste de 26,48 % à 7,81 %.

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Subventions de fonctionnement	119,625		151,334		31,709	26,51%
OPODE				-17,567		
ARS		-4,730		-9,894		
		114,895		123,873	8,978	7,81%
Subventions en annuité	0,115		0,116		0,001	0,87%
		0,115		0,116	0,001	0,87%
Total SUBVENTIONS	119,740		151,450		31,710	26,48%
Total retraitements		-4,730		-27,461		
		115,010		123,989	8,979	7,81%

Cette évolution de 8,979 M€, majoritairement liée aux subventions à destination des Budgets Annexes et des Délégués de Services Publics (pour 8,527 M€), concerne accessoirement les autres catégories (organismes privés et publics pour 0,452 M€) :

- les subventions d'équilibre aux Budgets Annexes, exécutées à hauteur de 94,1 % pour un mandaté global de 14,152 M€, progressent de 6,735 M€ dont :
 - Stade Vélodrome : la livraison du Nouveau stade Vélodrome fin août 2014 est le point de départ du paiement des redevances au partenaire privé AREMA, des recettes garanties et du loyer de l'OM. L'exercice comptable 2015 constitue la première année pleine d'exécution du contrat et la subvention d'équilibre de ce budget évolue donc en proportion des coûts et des produits, soit + 5,926 M€.
 - Espaces Événementiels : l'augmentation de la subvention de 0,809 M€ est essentiellement liée à une diminution du recours à l'emprunt ainsi qu'à un tassement des recettes de la section d'exploitation, l'année 2014 ayant bénéficié à la fois de « l'effet report » Capitale Européenne de la Culture 2013 et de recettes exceptionnelles (pénalités encaissées).
- les Délégations de Service Public, exécutées à hauteur de 91,7 % pour un mandaté global de 18,963 M€, augmentent de 1,792 M€, essentiellement pour :
 - la restauration scolaire : + 0,924 M€,
 - le centre animalier SPA : + 0,721 M€,
 - le secteur culturel : + 0,263 M€,
dont + 0,454 M€ sur la Cité de la Musique, - 0,182 M€ sur les espaces culturels du Silo d'Arenc et - 0,009 M€ sur le Mémorial de la Marseillaise (dernier paiement à la suite de la clôture de la DSP en 2014),
 - les fermes pédagogiques : + 0,066 M€.

L'évolution des subventions aux organismes privés et publics conditionnent également l'évolution globale de ce poste :

- les subventions aux organismes privés, exécutées à hauteur de 89,2 % pour un mandaté global de 61,762 M€, progressent de 0,930 M€, dont + 1,120 M€ sur la fonction famille, + 1,022 M€ sur la fonction interventions sociales et santé, + 0,374 M€ sur la fonction aménagement urbain et environnement, + 0,225 M€ sur la fonction sport et jeunesse, - 1,136 M€ sur la fonction culture, - 0,122 M€ sur l'action économique et - 0,553 M€ sur les autres fonctions,
- les subventions aux organismes publics, exécutées à hauteur de 90,1 % pour un mandaté global de 28,998 M€, diminuent de 0,478 M€.

Les principales variations sont concentrées sur :

- l'Office de Tourisme : - 0,352 M€,
- la Caisse des écoles : - 0,256 M€,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille : - 0,191 M€,
- les autres établissements publics : + 0,253 M€,
dont Habitat Marseille Provence + 0,067 M€, Cercle Mixte Éric Blanc + 0,051 M€, AP-HM + 0,050 M€, centre hospitalier Valvert + 0,040 M€, Euroméditerranée + 0,045 M€,
- divers organismes publics : + 0,068 M€.

► Les frais financiers

L'ensemble des frais financiers s'établit à 53,253 M€ en 2015, contre 55,245 M€ en 2014 en CA brut et 54,602 M€ après retraitement. Ce montant intègre les intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de 0,463 M€ en 2015.

L'évolution des intérêts de la dette (compte 66111) hors ICNE diminue de 3,141 M€, soit - 5,71 %, passant de 54,977 M€ en 2014 à 51,836 M€ en 2015, conséquence de la baisse des taux d'intérêts long et court termes et de la gestion active de la dette mise en œuvre par la Collectivité.

1.2.2.2. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 161,403 M€ contre 1 121,970 M€ en 2014. Elles s'exécutent à 101,44 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice.

Si l'on retrace sur les deux exercices les flux liés aux services Opéra et Odéon, désormais gérés en Budget Annexe, les recettes s'élèvent à 1 154,428 M€ contre 1 117,425 M€ en 2014, soit une progression de 3,31 %.

Les recettes de fonctionnement sont détaillées dans le tableau ci-après.

	CA 2014	CA 2014 retraité	CA 2015	CA 2015 retraité	Évolutions	
Dotation forfaitaire	185,531		165,466		-20,065	-10,81%
DSCUCS	59,406		59,941		0,535	0,90%
DNP	14,852		14,907		0,055	0,37%
Total DGF	259,790		240,313		-19,477	-7,50%
		259,790		240,313	-19,477	-7,50%
Compensations TH et FB	33,750		36,369		2,619	7,76%
Compensations et péréquations	5,592		3,871		-1,721	-30,78%
DGD	2,835		2,835		0,000	0,00%
DSI	0,180		0,143		-0,037	-20,56%
Total AUTRES DOTATIONS DE L'ÉTAT	42,357		43,218		0,861	2,03%
		42,357		43,218	0,861	2,03%
Attribution de compensation	157,670		157,670		0,000	0,00%
Dotation de solidarité	6,191		6,191		0,000	0,00%
FPIC	9,546		12,706		3,160	33,10%
Total DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	173,407		176,567		3,160	1,82%
		173,407		176,567	3,160	1,82%
Participations	46,943		50,087		3,144	6,70%
- OPODE		-1,991				
Total PARTICIPATIONS		44,952		50,087	5,135	11,42%
Sous-total Ressources externes : 44 %	522,497		510,185		-12,312	-2,36%
		520,506		510,185	-10,321	-1,98%
Impositions directes	457,017		495,559		38,542	8,43%
Autres impôts et taxes	57,682		59,712		2,030	3,52%
Rôles supplémentaires	2,734		2,902		0,168	6,14%
Total IMPÔTS ET TAXES	517,433		558,173		40,740	7,87%
		517,433		558,173	40,740	7,87%
Produits des services et du domaine	46,757		50,490		3,733	7,98%
- OPODE		-2,541		-6,975		
		44,216		43,515	-0,701	-1,59%
Autres produits de gestion courante	30,236		37,292		7,056	23,34%
- OPODE		-0,010				
		30,226		37,292	7,066	23,38%
Produits financiers	1,063		1,579		0,516	48,54%
		1,063		1,579	0,516	48,54%
Produits exceptionnels	2,997		2,546		-0,451	-15,05%
		2,997		2,546	-0,451	-15,05%
Atténuations de charges	0,987		1,138		0,151	15,30%
- OPODE		-0,003				
		0,984		1,138	0,154	15,65%
Total PRODUITS DES SERVICES	82,040		93,045		11,005	13,41%
Total retraitements		-2,554		-6,975		
		79,486		86,070	6,584	8,28%
Sous-total Ressources internes : 56 %	599,473		651,218		51,745	8,63%
		596,919		644,243	47,324	7,93%
Total RECETTES	1 121,970		1 161,403		39,433	3,51%
Total retraitements		-4,545		-6,975		
		1 117,425		1 154,428	37,003	3,31%

► La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2014	2015	Évolutions	
Dotation forfaitaire	185,531	165,466	-20,065	-10,81%
Dotation de référence (N-1 notifié)		185,462		
Variation population		0,378		
Dotation de base	111,800	-		
Dotation de garantie	77,497	-		
Compensation des baisses de DCTP	4,209	-		
Dotation superficie	0,078	-		
Dotation Parcs Nationaux	0,012	-		
Ponction Pacte de Confiance	-8,065			
Ponction Redressement Comptes Publics supplémentaire		-20,374		
DSUCS	59,406	59,941	0,535	0,90%
DNP	14,852	14,907	0,055	0,37%
Total DGF	259,790	240,313	-19,477	-7,50%

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé par la loi de finances. En 2015, il a diminué de 3,67 milliards d'€, soit le double de la baisse amorcée en 2014, afin de faire contribuer l'ensemble des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

La dotation forfaitaire

Globalement, elle diminue de 20 M€, avec un montant notifié en 2015 de 165,466 M€ (soit - 10,81 %).

L'architecture de la dotation forfaitaire a été simplifiée en 2015. Ainsi, ses différentes parts ont fusionné en une dotation forfaitaire globalisée correspondant à la somme des cinq parts perçues en 2014 (cf. tableau), diminuée de la ponction au titre du redressement des comptes publics. Par ailleurs, cette dotation a été modulée pour prendre en compte la variation positive de population de + 2 309 habitants.

La contribution au redressement des comptes publics 2015 est calculée indépendamment de la dotation forfaitaire, par un taux de prélèvement unique de 1,8 % sur les recettes réelles de fonctionnement du budget principal (comptes de gestion 2013) diminuées des recettes exceptionnelles, des atténuations de produits et des produits des mises à disposition de personnels dans le cadre de la mutualisation. Pour Marseille, la ponction est de 20,374 M€ contre 8,065 M€ en 2014.

La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La DSU s'élève à 59,941 M€. Marseille étant sortie de la « DSU cible » (250 premières villes éligibles) pour la deuxième année consécutive, la progression de cette dotation s'est limitée à l'inflation (+ 0,9 %), soit un manque à gagner pour la Ville de plus de 10 M€.

La sortie de la « DSU cible » est due à la baisse de l'indice synthétique, indicateur servant à mesurer la richesse fiscale et le niveau de charges des communes.

En 2015, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires de l'APL.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants dont Paris).

À l'intérieur de l'enveloppe gelée mise en répartition au sein des communes, Marseille a connu une baisse de son potentiel financier par habitant de 1,2 %, passant de 998,05 € en 2014 à 986,46 € en 2015 ; parallèlement, le potentiel financier moyen de la strate a baissé de 1,3 %, passant de 1 618,38 € en 2014 à 1 597,58 € par habitant en 2015.

Cette tendance globalement à la baisse du potentiel financier de la Ville et de la strate permet à Marseille d'enregistrer une très légère hausse de sa DNP à + 0,37 %, soit + 0,055 M€.

► Les autres dotations de l'État

Les compensations de Taxe d'Habitation (TH) et Taxes Foncières (FB / FNB)

Pour 2015, leur montant s'élève à 36,369 M€, soit une hausse de 7,76 % (+ 2,619 M€) par rapport à 2014. Cette forte progression des bases exonérées est la contrepartie de la baisse des bases définitives de taxe d'habitation non exonérées due à la suppression de la 1/2 part sur l'impôt sur le revenu dont bénéficiaient certaines personnes seules, veufs(ves) et isolées.

Les autres compensations et péréquations

Ce poste enregistre une perte de 1,721 M€, soit - 30,78 %, du fait de la diminution de la dotation de compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET, ex-TP qui s'élève à 3,350 M€) qui constitue l'autre variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2015.

La dotation de recensement (0,190 M€ en 2015) et la dotation pour les titres sécurisés (0,282 M€) sont identiques à celles de 2014.

La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD, identique à celle de 2014, s'élève en 2015 à 2,835 M€, soit :

- la DGD Hygiène 2,832 M€,
- la DGD Transfert de compétences 0,003 M€.

La dotation spéciale instituteurs (DSI)

Elle s'établit pour 2015 à 0,143 M€, soit - 0,037 M€. La baisse récurrente de la DSI résulte de l'extinction progressive du corps des instituteurs intégré dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction.

► Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Pour la dernière année, l'attribution de compensation reste inchangée à hauteur de 157,670 M€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation 2015 reste stable à 6,191 M€.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Cette dotation de péréquation horizontale, qui instaure une solidarité entre les collectivités, a été créée par la loi de finances pour 2012 pour pallier les inégalités de ressources entre les territoires, survenues notamment avec la réforme de la fiscalité qui a supprimé la taxe professionnelle.

L'objectif de péréquation a été fixé au niveau national, de 2012 à 2015, respectivement à 150, 360, 570 et 780 M€ pour atteindre 1,150 milliard d'€ en 2016.

Le montant de 25,242 M€ attribué en 2015 à la CUMPM a permis une redistribution pour Marseille à hauteur de 12,706 M€ (50,34 % de l'attribution).

Au total, les dotations versées par l'EPCI ne représentent plus que 15 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville en 2015, contre un peu plus de 20 % à la création de la CUMPM.

► Les participations

Ce poste enregistre une hausse de 6,70 %, soit + 3,144 M€, passant de 46,943 M€ en 2014 à 50,087 M€ en 2015. Après retraitement des participations d'OPODE, ce poste évolue de 11,42 %, soit + 5,135 M€.

Les principaux écarts proviennent :

- | | |
|--|-------------|
| • du fonds de soutien à l'Aménagement des Rythmes Scolaires | + 3,552 M€, |
| • de la participation du Conseil Départemental 13 au financement du BMP | + 1,600 M€, |
| • de la participation de la CAF pour les crèches et la jeunesse | + 0,835 M€, |
| • de la participation de l'ANAH pour le suivi des équipes opérationnelles | - 0,395 M€, |
| • de la participation du Conseil Régional à l'utilisation des équipements sportifs | - 0,197 M€, |
| • du désengagement de l'État concernant le Conservatoire Régional à Vocation Nationale | - 0,110 M€. |

► Les impôts et taxes

Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) connaissent une progression de 8,43 % entre 2014 et 2015, soit + 38,542 M€, passant de 457,017 M€ à 495,559 M€ (hors rôles supplémentaires).

Cette évolution est le résultat cumulé de plusieurs facteurs :

- l'actualisation forfaitaire des bases votée en loi de finances pour 2015 (+ 0,90 %),
- l'augmentation des bases nettes, notamment en taxe d'habitation, suite à des mesures fiscales touchant à l'impôt sur le revenu pour certaines catégories de contribuables,
- la variation physique de la matière imposable de + 1,96 %, avec une progression de + 2,24 % de la base de taxe d'habitation, + 1,67 % de la base du foncier bâti et une diminution de 1 % de la base du foncier non bâti,
- l'augmentation des taux d'imposition de 4,9 % en 2015.

Les autres impôts et taxes

Ils affichent une augmentation de 2,030 M€ (+ 3,52 %), provenant notamment d'une forte hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 1,962 M€) et des taxes funéraires (+ 0,700 M€).

	2014	2015	Variation	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	26,069	28,031	1,962	7,53%
Taxe sur certaines fournitures d'électricité	14,038	13,618	-0,420	-2,99%
Taxe sur la publicité	3,199	2,992	-0,207	-6,47%
Taxe de séjour	2,615	2,841	0,226	8,64%
Taxes funéraires	1,221	1,921	0,700	57,33%
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,000	10,000	0,000	0,00%
Taxes diverses	0,540	0,309	-0,231	-42,78%
TOTAL	57,682	59,712	2,030	3,52%

► Les produits des services

Les produits des services s'élèvent à 93,045 M€ contre 82,040 M€ en 2014, soit une hausse de 13,41 %. Après retraitement d'OPODE sur les deux exercices, les recettes s'élèvent à 86,070 M€ en 2015 contre 79,486 M€ en 2014, soit une progression de 8,28 %.

Les recettes commerciales de l'Opéra et de l'Odéon de 2014, d'un montant de 2,554 M€, sont désormais prévues sur le Budget Annexe OPODE. En revanche, en 2015 sur ce poste, le budget principal perçoit des remboursements du Budget Annexe pour certaines dépenses de fonctionnement et de personnel permanent à hauteur de 6,975 M€.

Les produits des services et du domaine

Ce poste atteint 50,490 M€ en 2015, soit une hausse de 3,733 M€ mais il est en diminution de 0,701 M€ après retraitement d'OPODE.

Les principales évolutions portent sur :

- le produit des Musées (billetterie) - 0,569 M€,
- le produit des formations et des interventions du BMP - 0,380 M€,
- l'arrêt de la convention liant la Ville à la CUMPM pour Allô Mairie - 0,379 M€,
- le produit de la fourrière - 0,163 M€,
- le produit des emplacements + 0,741 M€.

Les autres produits de gestion courante

Ce poste enregistre une hausse de 23,34 %, soit + 7,056 M€ (+ 7,066 M€ en retraitant OPODE). Il atteint 37,292 M€ en 2015 contre 30,226 M€ retraité en 2014.

Les principales fluctuations concernent :

- le produit des baux (bail à construction enceinte élargie du stade vélodrome) + 9,763 M€,
- le règlement issu des contentieux + 0,563 M€,
- le produit issu de l'augmentation des titres restaurant + 0,347 M€,
- la mise à disposition du personnel du BMP auprès d'autres organismes - 2,126 M€,
- l'absence de reversement exceptionnel de l'excédent du Budget Annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai - 0,827 M€,
- le reversement à la CUMPM des redevances R1 en 2015 - 0,683 M€.

Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 1,579 M€ contre 1,063 M€ en 2014, soit une évolution de + 48,54 %. Ce poste connaît une augmentation exceptionnelle de 0,516 M€ en raison de la redistribution de dividendes de la SOGIMA. Par ailleurs, le remboursement de la quote-part des intérêts de la dette par la CUMPM continue de diminuer (- 0,327 M€) à l'instar des précédents exercices.

Les produits exceptionnels

La nature même de ces produits se traduit par une variation irrégulière de leurs résultats. En 2015, ce produit diminue de 0,451 M€ du fait principalement :

- du reversement d'astreintes (permis de construire) - 0,301 M€,
- du remboursement du crédit de TVA du POMGE et des régularisations de TVA des subventions d'équilibre - 0,891 M€,
- des dégrèvements de taxes foncières + 0,268 M€,
- de la clôture des comptes de l'ancienne DSP de la restauration scolaire + 0,192 M€.

Les atténuations de charges

Le montant de ces recettes varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice. En 2015, il est de 1,138 M€, soit une augmentation de 0,151 M€. Après retraitement d'OPODE, l'évolution est de + 0,154 M€.

1.2.3. L'évolution de la section d'investissement (*)

1.2.3.1. Les dépenses

► Les opérations réelles

Les dépenses réelles sont décrites hors remboursement de la dette et opérations neutres (mouvements d'égal montant en dépenses et en recettes).

Le montant des dépenses réelles du budget principal atteint 192,475 M€ en 2015, soit une baisse de près de 11 % par rapport à 2014.

	CA 2014	CA 2015	VARIATIONS
Subventions	42,705	46,008	7,73%
Dépenses directes	173,412	146,467	-15,54%
	216,117	192,475	-10,94%

Les dépenses programmées

En 2015, les dépenses programmées inscrites au budget principal ont été réalisées de façon performante à hauteur de 89,21 %.

31,408 M€ ont été consacrés aux opérations à programmes annuels (OPA) contre 36,925 M€ en 2014. Les OPA concernent essentiellement la préservation et le gros entretien du patrimoine municipal conduisant à l'augmentation sensible de sa valeur ou de sa durée d'utilisation, ainsi que les acquisitions mobilières destinées à y rester durablement.

Les opérations individualisées (OPI) s'élèvent en 2015 à 152,003 M€. Ce sont des opérations précises, géographiquement situées, consistant en l'acquisition d'un bien ou en la réalisation d'un équipement et pouvant bénéficier de financements extérieurs (subventions...).

* Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€.

Voici quelques exemples d'opérations en cours de réalisation :

OPÉRATIONS	COÛT TOTAL	PRÉVU 2015	CA 2015	TAUX D'EXÉCUTION
Bibliothèque et LEP îlot Bernard Dubois - études et travaux	25 000 000,00	5 854 364,33	5 854 364,33	100,00%
Reconstruction du gymnase du Sablier- études et travaux	4 240 000,00	2 206 047,97	2 206 047,97	100,00%
Caserne BMP La Valbarelle - travaux	6 300 000,00	1 863 723,14	1 863 723,14	100,00%
Participation Ville CPER AMU bâtiment mutualisé campus Timone	5 000 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	100,00%
Anru – création parc ludico-sportif Baou de Sormiou - études et travaux	1 720 000,00	1 247 853,43	1 247 853,43	100,00%
CPER /participation Ville – installation siège AMU au jardin du Pharo	2 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00%
Aide à l'accession à la propriété chèque 1 ^{er} logement	10 000 000,00	980 000,00	980 000,00	100,00%
Vidéoprotection espaces urbains - extension - 1 ^{ère} phase	4 277 560,00	943 302,21	943 302,21	100,00%
Acquisition ancienne caserne Bel-Air quartier Saint-Barthélemy	1 530 000,00	750 000,00	750 000,00	100,00%
Église Saint-Théodore - façades et structures - monument historique - études et travaux	900 000,00	701 782,77	701 782,77	100,00%
Anru /RHI Saint-Mauront – îlots insalubres rue Gaillard Guichard	6 199 046,00	700 000,00	700 000,00	100,00%
Création groupe scolaire Mirabilis – ZAC Sainte-Marthe – études	1 700 000,00	690 695,38	690 695,38	100,00%
Restructuration crèche Alisiers – études et travaux	830 000,00	570 291,38	570 291,38	100,00%
DDU crèche La Valbarelle – conformité cuisine et travaux induits	685 000,00	555 403,00	555 403,00	100,00%
Construction école polytechnique site Château-Gombert	10 360 000,00	433 467,41	433 467,41	100,00%
Participation Ville CPER centre d'océanographie de Luminy Océanomed	3 000 000,00	357 572,00	357 572,00	100,00%
Participation Ville CPER CNRS laboratoire mécanique Château-Gombert	1 000 000,00	300 000,00	300 000,00	100,00%
Piscine Desautel - travaux sécurité/conformité – études et travaux	300 000,00	293 618,27	293 618,27	100,00%
Stade La Jouvène – réfection mur de soutènement - études et travaux	340 000,00	277 974,95	277 974,95	100,00%
Participation Ville CPER Institut Méditerranéen de Recherches Avancées	500 000,00	250 000,00	250 000,00	100,00%
Centre Esperanza - rénovation - 1 ^{ère} tranche travaux - études et travaux	670 000,00	245 092,77	245 092,77	100,00%
Rénovation blocs sanitaires 22 écoles des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements – travaux	2 700 000,00	244 413,75	244 413,75	100,00%
Conformité SSI divers établissements scolaires tranche 2015 – études et travaux	400 000,00	243 394,77	243 394,77	100,00%
Groupe scolaire Capelette - construction - travaux	3 500 000,00	230 089,32	230 089,32	100,00%
Maternelle Flotte classes préfabriquées	1 740 000,00	229 492,99	229 492,99	100,00%
GS Figone – démolition chalets/remplacement bâtiments modulaires – études et travaux	300 000,00	225 115,50	225 115,50	100,00%
Parc du XXV ^{ème} centenaire reconstruction de la halle – études et travaux	380 000,00	213 905,77	213 905,77	100,00%
Complexe sportif Bois Luzy – vestiaires/locaux annexes tennis	300 000,00	204 820,48	204 820,48	100,00%
Programme DSU 1 ^{ère} série d'opérations d'investissement 2010	460 854,00	189 283,00	189 283,00	100,00%
Église Saint-Julien – sécurité/rénovation façades/accès PMR - travaux	400 000,00	177 149,87	177 149,87	100,00%
Subvention AP-HM /plan de prévention de la violence	500 000,00	172 500,00	172 500,00	100,00%
Anru stade Rouvier réhabilitation	2 260 000,00	169 553,07	169 553,07	100,00%
Subvention ESADMM – équipements et travaux	420 000,00	161 000,00	161 000,00	100,00%
Subvention association JB Fouque - aménagement extérieur	160 000,00	160 000,00	160 000,00	100,00%
MP13 façade Palais du Pharo 2 ^{ème} tranche - études et travaux	3 638 673,53	158 683,66	158 683,66	100,00%
Relogement association familiale La Parade - 57 rue des Écuyers - études et travaux	340 000,00	143 687,55	143 687,55	100,00%
GS François Moisson ravalement façades réfection menuiseries	1 800 000,00	138 470,43	138 470,43	100,00%

Les dépenses hors programmes : 9,064 M€

Il s'agit de la dotation versée aux Mairies de Secteur (1,719 M€), de la prise de participation dans le capital de l'Agence France Locale (4,731 M€), mais aussi de diverses écritures de régularisation sans mouvement de trésorerie mais que la nomenclature comptable impose comme des écritures réelles.

► Les opérations patrimoniales : 5,977 M€

Ce sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes. Elles actualisent le bilan de la Ville : changement de natures comptables, régularisations des frais d'études et d'insertions suivis de réalisations, intégration d'actifs dans le patrimoine immobilier municipal. Ces écritures n'engendrent pas de mouvement de trésorerie.

1.2.3.2. Les recettes réelles (hors mouvements financiers et neutralisation)

	CA 2014	CA 2015	Variation
Subventions et divers	36,755	35,283	-4,00%
Emprunts	164,309	142,869	-13,05%
Autres recettes	37,358	26,502	-29,06%
Cessions	29,311	12,561	-57,15%
TOTAL	267,733	217,215	-18,87%

► Les subventions et divers

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
État	7,427	10,494	10,519
Région	3,875	7,162	3,856
Département	8,359	11,279	9,770
Europe	0,000	0,000	0,866
Autres	6,584	3,727	4,102
TOTAL	26,245	32,662	29,113

Si le volume des subventions encaissées en 2015 est inférieur à celui de 2014 (année exceptionnelle du fait des financements obtenus au titre de l'année Capitale Européenne de la Culture), il reste toutefois supérieur à celui constaté en 2013.

Le poste « Autres » représente les habituels reversements liés à des « trop-perçus » ainsi que les remboursements d'avances consenties dans le cadre d'opérations d'aménagement.

► Les emprunts

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2015, 142,869 M€, est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (- 13 %) et bien inférieur au capital remboursé (160,068 M€). La Ville poursuit ainsi sa politique de désendettement malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

► Les autres recettes

Il s'agit notamment du FCTVA, 23,440 M€ (son montant est adossé au volume des dépenses réalisées l'année précédente) et du remboursement par la CUMPM de sa quote-part de dette pour un montant de 3,062 M€.

► Les cessions d'actifs

Le montant des cessions en 2015 (12,561 M€) est notablement inférieur à celui de 2014 qui était particulièrement élevé (29,311 M€) du fait de la présence de cessions dites « exceptionnelles ».

1.2.4. La gestion de la dette et de la trésorerie

1.2.4.1. La dette

► L'encours de la dette

Le stock de la dette au budget principal s'établit, au 31 décembre 2015, à 1,824 milliard d'€ et celui de la dette consolidée (budget principal et Budgets Annexes) à 1,888 milliard d'€, en baisse dans les deux cas d'un peu plus de 17 M€ par rapport à 2014, traduisant ainsi la volonté de la Municipalité de maîtriser son endettement.

► L'annuité de la dette

L'annuité de la dette brute s'élève à 211,904 M€ en 2015 contre 219,932 M€ en 2014, soit une baisse de 3,65 %.

Cette annuité se répartit de la manière suivante (en M€) :

	2014	2015
Amortissement	164,955	160,068
Intérêts	54,977	51,836
TOTAL	219,932	211,904

L'annuité de la dette nette s'élève à 208,336 M€, en baisse de 1,97 % par rapport à l'exercice 2014 où elle atteignait 212,522 M€.

L'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées (remboursement de la CUMPM).

► La gestion de la dette

Compte tenu du succès de l'émission obligataire réalisée en 2012, la Ville de Marseille a décidé de recourir au financement désintermédié de manière pérenne dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) voté en décembre 2012. Ainsi, en 2015, la Ville a réalisé une émission pour 20 M€.

La Collectivité a également eu recours au financement bancaire (Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse, Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, CAFFIL), ainsi qu'au financement de projets auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En effet, outre les financements « Prêt Projet Urbain » et « Prêt Renouvellement Urbain » dont elle bénéficie chaque année, la Ville a eu accès à l'enveloppe « Prêt au Secteur Public Local » nouvellement instituée. Une partie des projets liés aux rénovations lourdes de bâtiments publics, à la production de logements locatifs sociaux ou encore au Plan Campus a pu être financée par ce biais à des conditions très attractives (Livret A + 1 %).

La Ville a aussi emprunté 30 M€ auprès de l'Agence France Locale, dont elle est membre depuis 2014, et qui a commencé à être opérationnelle en 2015.

Par ailleurs, le taux moyen de la dette s'établit à 2,88 % (contre 2,97 % en 2014). Cette baisse du taux moyen s'explique par la forte diminution des taux en 2014, qui s'est poursuivie en 2015. Cependant, l'impact de ce faible niveau des taux demeure limité dans la mesure où les marges bancaires restent élevées (de 0,60 % pour les meilleures offres de la Caisse des Dépôts et Consignations à plus de 2 % pour les emprunts bancaires classiques).

La Ville est néanmoins parvenue à se financer sur le marché obligataire à des conditions attractives, en proposant à ses investisseurs des marges inférieures à 0,85 % sur OAT.

La durée de vie moyenne de la dette s'établit à 6 ans et 7 mois. Pour rappel, la durée de vie moyenne mesure le temps pendant lequel le capital est réellement mis à la disposition de l'emprunteur et prend en compte le rythme d'amortissement du capital.

1.2.4.2. La trésorerie

Les dépenses inscrites aux comptes 6615 « intérêts des lignes de trésorerie » et 6618 « intérêts des billets de trésorerie » s'élèvent à seulement 4 580 € en 2015.

Ce montant très faible s'explique notamment par la possibilité pour la Collectivité d'accéder à des taux d'intérêt court terme négatifs dans le cadre de son programme de billets de trésorerie mis en place en décembre 2012.

Ainsi, en 2015, la Ville a été en capacité d'émettre des titres de créances négociables de 40 M€, maturité 5 semaines, à un taux moyen négatif de - 0,02 %. Les intérêts créditeurs perçus s'élèvent à 1 500 €.

Par ailleurs, le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (Caisse d'Épargne et banque Martin Maurel) était de 42 M€ au 31 décembre 2015 et celui des ouvertures de crédit long terme de 36 M€.

2. LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES (*)

2.1. Le Budget Annexe Opéra-Odéon

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	21,056	22,150	1,094
	Résultat reporté de l'exercice N-1			0,000
	Total (réalisation + reports)	21,056	22,150	1,094
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,595		-0,595
	Résultat cumulé	21,651	22,150	0,499
Investissement	Réalisations de l'exercice	2,097	1,348	-0,749
	Résultat reporté de l'exercice N-1			0,000
	Total (réalisation + reports)	2,097	1,348	-0,749
	Restes à réaliser à reporter en N+1		0,250	0,250
	Résultat cumulé	2,097	1,598	-0,499
Total cumulé		23,748	23,748	0,000

L'Opéra de Marseille et le théâtre de l'Odéon sont deux institutions culturelles emblématiques. Jusqu'en 2014, ces deux régies directes étaient intégrées au budget principal. À compter du 1^{er} janvier 2015, le Budget Annexe a été constitué dans un double objectif :

- faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales de la Ville au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- promouvoir une transparence accrue des coûts de ce service public administratif afin d'offrir un support propice à la recherche de financements publics et privés.

► Section de fonctionnement

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 0,499 M€.

Bien que le Budget Annexe n'existait pas en 2014, il est toutefois possible d'opérer une comparaison avec les dépenses et les recettes qui émergeaient sur le budget principal dans ce domaine d'activité. Les dépenses de fonctionnement baissent de 4,35 %, soit - 0,947 M€ par rapport à 2014. Cette évolution est principalement due à une faible exécution des dépenses relatives aux charges à caractère général (- 0,643 M€).

Une diminution de 1,15 % (soit - 0,053 M€) est enregistrée pour les recettes de fonctionnement, ce qui est principalement dû à une diminution de la billetterie de l'Opéra (- 0,146 M€) et à une augmentation des autres produits de gestion courante (+ 0,071 M€).

Dépenses

Les dépenses réelles d'un montant de 20,809 M€ se sont exécutées à hauteur de 90,98 % de l'alloué.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel, 17,783 M€,
- les charges à caractère général, 2,162 M€,
- les charges financières, 0,643 M€,
- les autres charges de gestion courante, 0,210 M€.

* Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€.

Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles s'établissent à 4,583 M€, et leur taux d'exécution s'élève à 98,34 % de l'alloué.

Les principales recettes sont constituées :

- des produits des services, 2,527 M€,
- des participations institutionnelles, 1,940 M€, et plus particulièrement de la participation de 1,5 M€ du Département, de 0,431 M€ de la DRAC, et de 0,009 M€ d'autres organismes,
- des autres produits de gestion courante, 0,081 M€,
- des atténuations de charges, 0,020 M€.

Flux entre budgets

Dépenses sur le Budget Annexe et recettes sur le budget principal :

- le Budget Annexe effectue une dépense de 0,708 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité de Opéra-Odéon concernant les fluides, les loyers et charges, l'édition, la téléphonie,
- le Budget Annexe rembourse le budget principal à hauteur de 6,267 M€ pour le personnel affecté à l'activité Opéra-Odéon mais toujours géré, pour des raisons techniques, par le budget principal.

Recettes sur le Budget Annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le Budget Annexe à hauteur de 0,115 M€ HT (0,118 M€ TTC) pour la mise à disposition gratuite des salles de l'Opéra et de l'Odéon aux Services municipaux ainsi que pour le remboursement de la part agent des tickets restaurants et cartes RTM,
- la subvention d'équilibre perçue par le Budget Annexe s'élève à 17,567 M€.

Dépense sur le Budget Annexe Opéra-Odéon et recette sur le Budget Annexe du Palais du Pharo :

le Budget Annexe Opéra-Odéon rembourse le Budget Annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses programmées s'élèvent à 1,294 M€. Il s'agit des fins de paiement sur la restauration des façades et des toitures de l'Opéra, ainsi que de diverses acquisitions de matériel pour l'Opéra et l'Odéon.

Le remboursement de la dette en capital en 2015 est de 0,803 M€.

Recettes

Les recettes réelles sont de 1,102 M€ : ce sont les subventions reçues du Conseil Départemental et de l'État (0,362 M€) et la mobilisation de l'emprunt 2015 (0,740 M€).

Les recettes d'ordre sont essentiellement liées aux amortissements.

2.2. Le Budget Annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	2,599	2,873	0,274
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,833	0,833
	Total (réalisation + reports)	2,599	3,706	1,107
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,051		-0,051
	Résultat cumulé	2,650	3,706	1,056
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,311	1,093	-0,218
	Résultat reporté de l'exercice N-1		2,460	2,460
	Total (réalisation + reports)	1,311	3,553	2,242
	Restes à réaliser à reporter en N+1			0,000
	Résultat cumulé	1,311	3,553	2,242
Total cumulé		3,961	7,259	3,298

► Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent à hauteur de 1,056 M€, en hausse de 0,237 M€, soit + 28,94 % par rapport à 2014, en raison d'une diminution plus importante des dépenses que des recettes.

Dépenses

Les dépenses totales d'un montant de 2,599 M€ ont été exécutées à hauteur de 73,30 %.

Elles diminuent de 26,59 %, soit 0,942 M€, en raison :

- du caractère exceptionnel en 2014 du versement d'une partie de l'excédent 2013 au budget principal (soit - 0,827 M€),
- de la diminution des charges de l'activité du service, soit 0,120 M€, dont la principale baisse s'élève à 0,118 M€ pour les rémunérations d'intermédiaires.

Recettes

Les recettes de l'exercice (2,873 M€) restent stables. Le taux de réalisation des recettes réelles s'élève à 103,95 % (contre 111,73 % en 2014). Les principales recettes sont issues de la location des espaces du Pôle Media (2,390 M€).

► Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,835 M€, essentiellement liées à des travaux de rénovation de toitures et à l'installation du studio MOCAP (capture du mouvement).

Les dépenses d'ordre, 0,477 M€, correspondent aux transferts des subventions au compte de résultat (recette d'égal montant en section de fonctionnement).

Recettes

Les recettes réelles sont liées à une subvention versée par le Conseil Départemental et la CUMPM pour l'installation du studio MOCAP (0,031 M€) et à un remboursement de caution.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements du matériel et de l'immeuble.

2.3. Le Budget Annexe des Espaces Événementiels

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Exploitation	Réalisations de l'exercice	3,147	3,316	0,169
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,189	0,189
	Total (réalisation + reports)	3,147	3,505	0,358
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,130		-0,130
	Résultat cumulé	3,277	3,505	0,228
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,380	1,269	-0,111
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,240		-0,240
	Total (réalisation + reports)	1,620	1,269	-0,351
	Restes à réaliser à reporter en N+1		0,123	0,123
	Résultat cumulé	1,620	1,392	-0,228
Total cumulé		4,897	4,897	0,000

► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,228 M€, en légère hausse par rapport à 2014.

Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (3,094 M€) sont en augmentation de 0,530 M€ par rapport au CA 2014, avec un taux global d'évolution de 20,67 %.

Les principaux postes se répartissent comme suit :

- les charges à caractère général (1,923 M€) : + 0,207 M€, soit + 12,05 %, en raison de la hausse des frais de nettoyage des locaux (+ 0,107 M€, soit + 28,99 %) et de l'entretien et des réparations sur les biens immobiliers (+ 0,099 M€, soit + 81,86 %),
- les frais de personnel (0,621 M€) : - 0,023 M€, soit - 3,59 %, du fait d'une diminution de la masse salariale (baisse de l'effectif),
- les charges exceptionnelles et plus précisément les intérêts moratoires à hauteur de 0,330 M€ (soit + 0,319 M€) dus dans le cadre d'un protocole transactionnel,
- les charges financières (0,217 M€) : + 0,024 M€, soit + 12,70 % par rapport au CA 2014.

Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles d'exploitation (2,374 M€) diminuent de 7,46 % (soit - 0,191 M€) et sont constituées à 90,50 % des recettes commerciales issues de la location des salles du Pharo (2,148 M€). Les recettes commerciales diminuent de 0,130 M€, soit - 5,70 % par rapport au CA 2014. Cette évolution s'explique par un glissement des recettes de MP13 sur l'exercice 2014, ainsi que par le rythme des manifestations moins nombreuses en 2015 et qui ont repris en 2016.

Flux entre budgets

Dépense sur le Budget Annexe et recette sur le budget principal :

le Budget Annexe effectue une dépense de 0,119 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides, l'édition et la téléphonie.

Recettes sur le Budget Annexe et dépenses sur le budget principal :

- dans un souci de transparence budgétaire, le budget principal rembourse le Budget Annexe à hauteur de 0,181 M€ (soit 0,217 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal au Budget Annexe s'élève à 0,942 M€, soit une augmentation de 0,809 M€ par rapport à 2014, qui s'explique principalement par :
 - en fonctionnement, la hausse des dépenses (+ 0,508 M€) et la diminution des recettes (- 0,279 M€),
 - en investissement, la baisse des recettes (- 0,444 M€) supérieure à celle des dépenses (- 0,384 M€).

Recette sur le Budget Annexe du Palais du Pharo et dépense sur le Budget Annexe Opéra-Odéon :

le Budget Annexe Opéra-Odéon rembourse le Budget Annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,033 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

► Section d'investissement

Dépenses

Le montant total des dépenses réelles, hors remboursement de la dette bancaire, est de 0,977 M€. Il s'agit de travaux réalisés sur l'espace congrès du Pharo, notamment pour le remplacement des menuiseries et du « groupe froid » de l'auditorium.

Le remboursement de la dette bancaire s'élève à 0,404 M€.

Recettes

Le montant des recettes réelles, 1,064 M€, correspond à l'emprunt mobilisé en 2015.

Les recettes d'ordre, 0,053 M€, correspondent aux amortissements.

2.4. Le Budget Annexe du stade Vélodrome

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Exploitation	Réalisations de l'exercice	23,271	31,326	8,055
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,065	0,065
	Total (réalisation + reports)	23,271	31,391	8,120
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,017		-0,017
	Résultat cumulé	23,288	31,391	8,103
Investissement	Réalisations de l'exercice	8,103	21,116	13,013
	Résultat reporté de l'exercice N-1	23,116		-23,116
	Total (réalisation + reports)	31,219	21,116	-10,103
	Restes à réaliser à reporter en N+1		2,000	2,000
	Résultat cumulé	31,219	23,116	-8,103
Total cumulé		54,507	54,507	0,000

► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'établit à 8,103 M€, soit une évolution de + 5,146 M€ du fait de la hausse programmée des dépenses liées aux redevances d'exploitation et d'investissement par le biais de l'autofinancement.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation (23,288 M€) augmentent de 13,416 M€ principalement du fait de la première année complète d'exploitation du Nouveau stade Vélodrome (livré fin août 2014) :

- la redevance de fonctionnement (15,750 M€) enregistre une hausse de 10,454 M€, soit + 197,39 %,
- la redevance de financement (5,025 M€) augmente de 3,153 M€, soit + 168,43 %.

Les autres postes de dépenses (2,513 M€) sont constitués principalement :

- des intérêts des emprunts contractés par la Ville (1,660 M€),
- du remboursement à AREMA des frais dus par l'OM (0,272 M€), d'un montant équivalent en recettes,
- de la taxe foncière (0,241 M€),
- du contrat d'achat d'espaces avec l'OM (0,183 M€),
- de l'assistance juridique et financière (0,102 M€),
- de travaux de raccordement de l'éclairage et sur réseau électrique extérieur (0,038 M€).

Le taux d'exécution des dépenses réelles est de 99,61 %.

Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes d'exploitation s'élèvent à 15,854 M€, soit + 11,361 M€. Cette évolution concerne notamment les postes suivants : la hausse programmée des recettes garanties (+ 8,373 M€, soit + 204,54 %) et du loyer de l'OM de 3,050 M€ (soit + 2,900 M€).

La convention avec l'OM prévoit le versement d'un loyer, en début et en fin de saison sportive, réparti sur deux exercices budgétaires. Ainsi, en 2014, un acompte de 5 % de 3 M€ de la saison 2014/2015 a été versé, soit 0,150 M€.

En 2015, le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2014, c'est-à-dire 95 % de 3 M€, soit 2,850 M€,
- l'acompte de la saison 2015/2016 : 5 % de 4 M€, soit 0,200 M€.

Le solde de la saison 2015/2016 sera enregistré sur l'exercice 2016.

Flux entre budgets

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au Budget Annexe s'établit à hauteur de 13,210 M€ au CA 2015, soit une hausse de 5,927 M€ par rapport à 2014. Cette hausse, liée à l'augmentation des dépenses d'exploitation (+ 13,416 M€) décrites ci-dessus et d'investissement (+ 3,872 M€), est limitée par l'évolution des recettes de fonctionnement (+ 11,361 M€).

▶ Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses réelles, hors remboursement de la dette en capital, s'élèvent à 4,824 M€. Il s'agit de la redevance d'investissement liée au PPP.

Le remboursement de la dette est de 0,951 M€.

Les dépenses d'ordre représentent le transfert des subventions au compte de résultat. Elles constituent une recette d'égal montant en section de fonctionnement.

Recettes

Les recettes réelles, 18,160 M€, correspondent aux subventions perçues de nos partenaires financiers (État, Région, Département, CUMPM).

2.5. Le Budget Annexe des Pompes Funèbres

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Exploitation	Réalisations de l'exercice	5,571	7,643	2,072
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,311	0,311
	Total (réalisation + reports)	5,571	7,954	2,383
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,177		-0,177
	Résultat cumulé	5,748	7,954	2,206
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,250	0,295	0,045
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,088	0,088
	Total (réalisation + reports)	0,250	0,383	0,133
	Restes à réaliser à reporter en N+1			0,000
	Résultat cumulé	0,250	0,383	0,133
Total cumulé		5,998	8,337	2,339

► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation, soit 2,206 M€, affiche une hausse de 2,071 M€ par rapport au CA 2014. Cette évolution est principalement due à une prévision budgétaire 2015 en dépenses plus contrainte que celle de 2014, ainsi qu'à une hausse de 5 % des tarifs qui a fortement contribué à accroître le volume des recettes. La recherche d'efficacité de ce service public a donc conduit à une diminution des dépenses et une hausse des recettes par rapport à 2014.

Dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'exploitation s'élève à 88,05 %.

Les dépenses (5,748 M€) diminuent de 0,358 M€ par rapport au CA 2014 soit - 5,88 %. Dans un contexte de contrainte budgétaire, les principales diminutions impactent les opérations de stocks et les amortissements (- 0,237 M€), les charges de personnel - 0,179 M€, soit - 4,98 %, et les autres charges de gestion courante - 0,048 M€. Les charges à caractère général augmentent de 0,103 M€, soit une hausse de 6,19 % due principalement à l'accroissement des achats stockés et matières premières, ainsi qu'au remboursement à la CUMPM des recettes du crématorium.

Recettes

Le taux de réalisation des recettes s'établit à 128,45 %.

Les recettes réelles (6,086 M€) augmentent de 22,56 %, soit + 1,373 M€, du fait de la hausse des tarifs de 5 % et de l'évolution positive d'une partie des recettes commerciales :

- les opérations funéraires enregistrent une hausse de 0,054 M€, soit 19,57 %,
- les ventes de caveaux et de caissons augmentent de 1,489 M€, soit 31,07 %.

Il est à noter une légère diminution des ventes de marchandises funéraires et des prestations de services (0,047 M€, soit - 7,95 %).

Flux entre budgets

Le remboursement du Budget Annexe vers le budget principal couvre les dépenses de fluides, d'assurances automobiles ou encore les frais d'affranchissement supportés par le budget principal au profit de l'activité du Service Extérieur des Pompes Funèbres, soit un montant de 0,075 M€.

Le budget principal rembourse le Budget Annexe à hauteur de 0,175 M€ HT (soit 0,208 M€ TTC) pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques.

► Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses réelles, hors remboursement de la dette, d'un montant de 0,056 M€, sont essentiellement des acquisitions de matériel (outillage, mobilier, transport) et des travaux de grosses réparations sur le funérarium municipal.

Le remboursement de la dette est peu élevé : 0,009 M€.

Les dépenses d'ordre sont la constatation d'entrée dans les stocks de caveaux et de cercueils (recettes d'ordre d'égal montant en section de fonctionnement).

Recettes

Hormis un très petit remboursement de trop perçu, il s'agit uniquement de recettes d'ordre (0,295 M€) également liées aux écritures de gestion des stocks (dépenses d'égal montant en fonctionnement).

Conclusion

Les fondamentaux budgétaires de la Collectivité ont été maintenus en 2015, nonobstant le désengagement financier de l'État au titre du redressement des comptes publics et l'impact de la réforme des rythmes scolaires.

Les efforts de rationalisation, réalisés en fonctionnement et en investissement, s'inscrivent dans une démarche pérenne de recherche d'efficience, afin de préserver le service public municipal et mettre en œuvre les engagements du plan de mandature.

Cette démarche était d'autant plus nécessaire, en ce qu'elle a permis d'anticiper un contexte désormais durable de réduction des concours financiers de l'État.